



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2021

#### PROCÈS-VERBAL

##### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE).

##### Étaient excusés :

M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKI), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (supplié par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (supplié par M. Laurent FAIVRE), M. Jean-Luc MAHIEU (supplié par M. Bernard SOUBEYRAND), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7<sup>ème</sup> Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Assistait à la séance : Mme Marie-Jo DURIEUX.

#### **SOMMAIRE**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### 1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

##### 2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021

Rapporteur : P. ESPINOSA

##### 3. Habilitation à donner pour le contrôle du Pass Sanitaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

#### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENCE**

##### 4. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale  
Rapporteur : P. ESPINOSA

⇒ Compte-rendu des aides attribuées au titre du Fonds Régional des Territoires  
Rapporteur : P. ESPINOSA

#### **MUTUALISATION - COMMUNICATION - ACTION CULTURELLE - TOURISME**

##### 5. Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> Commission

Rapporteur : G. BRACHOTTE

#### **COMMUNICATION**

##### 6. Présentation du fonctionnement du service Communication

Rapporteur : G. BRACHOTTE

#### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

## TOURISME

### 7. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Côte d'Or Tourisme

Rapporteur : G. BRACHOTTE

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

### 8. Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Commission

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ (AER BFC)

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

## FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

### 9. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Commission

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

## FINANCES

### 10. Mise à jour du tableau des durées d'amortissement

Rapporteur : V. CROUZIER

### 11. Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

### 12. Décision Modificative N°4 (DM 4) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

### 13. Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Funéraire

Rapporteur : V. CROUZIER

## PERSONNELS

### 14. Tableau des effectifs – Création de postes suite mise en stage

Rapporteur : V. CROUZIER

### 15. Tableau des effectifs – Création de poste suite rentrée scolaire 2021-2022

Rapporteur : V. CROUZIER

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### 16. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Commission

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais
- ⇒ Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

## **EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE**

### 17. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> Commission

Rapporteure : N. SEGUIN

#### **EMPLOI**

### 18. Informations relatives à la Semaine de la Mixité des formations et de l'emploi

Rapporteure : N. SEGUIN

#### **ACTION SOCIALE**

### 19. Informations relatives à la labellisation France Service

Rapporteure : N. SEGUIN

## **PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE**

### 20. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Commission

Rapporteure : Z. HEMAIRIA

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteure : C. CLAUDEL-SALOMON

#### **ENFANCE**

### 21. Séjours 2022

Rapporteure : Z. HEMAIRIA

## **GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DE LA GEMAPI**

### 22. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Commission

- ⇒ Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : G. MORELLE

Rapporteur : D. CHETTA

#### **ENVIRONNEMENT**

### 23. Marché de la graine

Rapporteur : G. MORELLE

#### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

24. Houblonnière communautaire

Rapporteur : G. MORELLE

### INFORMATIONS

25. Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En préambule à la séance plénière, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Christine NIRLO, Conseillère Communautaire de la ville de GENLIS, en remplacement de Madame Denise ALLEMAND, démissionnaire.

### 1. Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2021.

### **Appel**

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 26 membres sont présents pour 33 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 18 voix.

### 2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 15 juillet 2021 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3. Habilitation à donner pour le contrôle du Pass Sanitaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire prévoit que les responsables des lieux et établissements dont l'accès est subordonné à la présentation du Pass sanitaire sont autorisés à contrôler les justificatifs.

Aussi, ils doivent habiliter nommément les personnes autorisées à contrôler les justificatifs pour leur compte, ainsi que les dates et horaires de leurs contrôles.

Pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Monsieur le Président est la personne désignée comme responsable de l'Établissement et doit nommer des agents habilités à opérer les contrôles prévus. Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'habiliter des agents au contrôle du Pass sanitaire.

Aujourd'hui, seuls les agents de la ludothèque de la Communauté de Communes sont concernés par la présentation du Pass sanitaire. Cependant, la réglementation en la matière est fluctuante et évolue rapidement.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Ainsi, il est nécessaire d'envisager une potentielle extension de l'obligation de présentation du Pass par d'autres agents de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est composée de deux pôles administratifs :

- Le siège de l'intercommunalité, au 12 rue Ampère à GENLIS,
- Le site du 12 rue de Franche-Comté, à GENLIS.

Par conséquent, il semble important de nommer un agent sur chacun des sites pour procéder aux contrôles des Pass Sanitaire. De par leur fonction, il est proposé de nommer :

- Madame la Cheffe de Service des Ressources Humaines, dont le bureau est situé au sein du siège de l'intercommunalité,
- Monsieur le Directeur du Pôle Familial et Social, dont le bureau est situé au sein du site du 12 rue de Franche-Comté.

Sur les modalités, afin de ne pas entraîner une surcharge de travail tout en permettant à l'intercommunalité de répondre à ses obligations législatives, il est proposé d'instaurer un contrôle à minima hebdomadaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **HABILITE** Madame la Cheffe de Service des Ressources Humaines et Monsieur le Directeur du Pôle Familial et Social pour le contrôle du Pass sanitaire, lorsqu'il est nécessaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENCE**

### **4. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire**

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

⇒ Compte-rendu des aides attribuées au titre du Fonds Régional des Territoires

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que lors des séances plénières qui se sont tenues depuis le 10 juin 2021, le Comité d'attribution a accordé une aide financière au titre du Fonds Régional des Territoires à cinq entreprises du territoire de la Plaine Dijonnaise.

Les entreprises bénéficiaires sont les suivantes :

- ⇒ ART ELEC : subvention attribuée en fonctionnement et en investissement, pour un montant total de 2 828,00 € (deux mille huit cent vingt-huit euros),
- ⇒ L'HIROND'AILE CAFE : subvention attribuée en investissement, pour un montant de 2 825, 00 € (deux mille huit cent vingt-cinq euros),
- ⇒ LES NEMS DE NATH : subvention attribuée en investissement, pour un montant de 1 750,00 € (mille sept cent cinquante euros),
- ⇒ LES 4 PAT' : subvention attribuée en investissement pour un montant de 1 883,00 € (mille huit cent quatre-vingt-trois euros),
- ⇒ L'ESTABLEE : subvention attribuée en fonctionnement pour un montant de 1 468,00 € (mille quatre cent soixante-huit euros),
- ⇒ OSACARA PAYSAGE : subvention attribuée en investissement pour un montant de 4 050,00 € (quatre-mille cinquante euros).

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la société de courtage GRAS SAVOYE BERGER SIMON a remboursé la somme de 9 143.01 € (Neuf mille cent quarante-trois euros et un centimes euros) pour le mois de juillet 2021, dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## **MUTUALISATION - COMMUNICATION - ACTION CULTURELLE - TOURISME**

### 5. Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> Commission

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme indique que la 1<sup>ère</sup> Commission s'est majoritairement consacrée au magazine de la Plaine Dijonnaise. Il remercie l'ensemble des élus et des personnes qui ont participé à la réalisation de ce magazine, ainsi que toutes les collectivités, qui ont accepté de prendre en charge sa distribution. Pour la première fois, tout le monde va le distribuer dans ses villes et villages. Il se réjouit de cette première collaboration qui montre également la solidarité entre les collectivités.

Il ajoute que toutes les remarques effectuées ont normalement été prises en compte. Il se peut cependant qu'il y ait encore quelques erreurs car cela fait partie du travail humain. L'objectif est de toujours s'améliorer avec l'idée d'arriver maintenant à acter, au long cours, des articles qui pourront être intégrés pour constituer le magazine au fil du temps et pas en dernière minute comme cela a été fait ce qui un peu compliqué le travail.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme poursuit en indiquant qu'un travail va maintenant être effectué sur la Mutualisation et sur le Tourisme. Il souhaite excuser Monsieur Pierre BONNEVIE, pour l'annulation de la réunion Tourisme au dernier moment, pour raisons de santé. Cependant, il y avait peu de personnes, ce qu'il regrette car les enjeux sont importants. Il invite donc les Conseillers intéressés à participer à la prochaine réunion sur le Tourisme étant précisé qu'un travail sera fait également sur les mobilités. Une Commission Mixte sera réalisée entre la 1<sup>ère</sup>, 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Commissions. L'idée est de travailler sur les Chemins Doux et notamment de leur donner des thématiques. Un travail a d'ores et déjà été commencé sur ce point, il faut maintenant que cela aboutisse. Il y a un beau programme à construire. Cela se fait en amitié et, une nouvelle fois, il invite les Conseillers à être présents.

Il indique que pour la Mutualisation, les collectivités ont été sollicitées pour qu'elles fassent part du matériel qu'elles étaient enclines à prêter mais il y a eu très peu de réponses. À chaque fois qu'il a fait les visites, les collectivités ont indiqué leur volonté de mutualiser du matériel, d'en prêter...et force est de constater qu'en retour, il n'y a rien. Il fait donc un dernier appel à ceux qui n'ont pas encore répondu. Seules les communes qui participeront pourront échanger. Parallèlement, une convention allégée de mise à disposition de matériel est à l'étude par le service des Affaires Juridiques, qui sera présentée lors de la prochaine Commission, lorsqu'elle sera finalisée. De la même manière, la mise en place via un logiciel pour permettre le prêt de matériel va être étudiée.

Monsieur le Président souhaite intervenir concernant la mutualisation et les matériels que les Communes sont susceptibles, ou pas, de mettre en mutualisation. Il y a effectivement peu de réponses mais, selon lui, à un moment donné, il faut se mettre en ordre de marche et avancer. Lorsque la façon de procéder sera bien cadré, les aspects juridiques clairement définis, peut-être que d'autres Communes viendront plus facilement mettre à disposition du matériel. Peut-être y-a-t-il quelques attentes et un peu d'inquiétude par rapport à ces points particuliers, ce qui génère peu de réponses aujourd'hui. Une fois ces points éclaircis, cela va sans doute susciter le besoin et l'apport.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## **COMMUNICATION**

### 6. Présentation du fonctionnement du service Communication

Rapporteur : G. BRACHOTTE

#### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme informe les membres du Conseil Communautaire, que lors de la séance plénière du 18 mars 2021, il a été validé le renouvellement d'un premier contrat en alternance et la création d'un second pour étoffer le service Communication, sous la direction de Madame Marion RASPAUD.

Aussi, en remplacement de Madame Tiffany TISSIER, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, accueille depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, Madame Ophélie DESGRANCHAMPS, étudiante en Bachelor Marketing & Business (3<sup>ème</sup> année), à la Burgundy School of Business (BSB), située à DIJON. Elle secondera Madame Marion RASPAUD sur des missions de communication interne et externe ainsi que sur le volet événementiel.

À compter du 21 septembre 2021, Madame Maëlle FREDON viendra compléter les effectifs du service Communication, en qualité de Graphiste en alternance. Elle suivra en parallèle un cursus en Master 2 - Stratégie de Communication Internationale (MASCI), à l'Université de Bourgogne, à DIJON. Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme précise qu'en effet, aujourd'hui, cela manque fortement d'avoir des documents qui aient un style et une harmonie graphique.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## TOURISME

### 7. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Côte d'Or Tourisme

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme informe les membres du Conseil Communautaire que l'Assemblée Générale de Côte d'Or Tourisme s'est tenue en date du Mardi 7 octobre 2021 et qu'un nouveau bureau a été mis en place.

Il indique n'avoir pas pu assister à cette réunion, c'est donc Madame VESPERINI qui s'y est rendu et en a rédigé le compte-rendu dont il fait part aujourd'hui.

Madame Marie-Claire BONNET-VALLET, Présidente sortante, a été réélue à l'unanimité.

Une campagne TV-digitale a été conduite en mai et juin 2021 sur les principaux canaux de télévision, afin de développer la notoriété du tourisme en Côte-d'Or et d'illustrer son image de destination « Nature et Patrimoine ».

Des actions de communication ont également été engagées auprès du public lyonnais, avec l'installation de totems en gare de Lyon Part-Dieu.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme précise que le site internet grand public de Côte-d'Or tourisme a fait peau neuve et poursuivra son évolution dans les prochains mois, comme d'ailleurs celui de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme souhaite faire une petite parenthèse pour évoquer un point qui fait effectivement partie du travail de la 1<sup>ère</sup> Commission et qu'il a oublié de préciser précédemment à savoir que les membres de la Commission ont également travaillé sur le nouveau site internet de l'EPCI. Les Conseillers vont pouvoir avoir accès à ce site dès qu'il sera à peu près cohérent, afin qu'ils puissent visualiser son évolution et faire part de leurs remarques en direct. Cela ne saurait tarder et ces accès seront probablement disponibles courant octobre.

L'agence de développement qu'est Côte-d'Or Tourisme évolue progressivement vers un concept d'agence d'attractivité, afin de promouvoir également le département de la Côte-d'Or comme un territoire doté d'un cadre de vie privilégié, susceptible d'accueillir de nouveaux habitants. Il s'agit là d'une évolution majeure.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme ajoute enfin que la saison estivale 2021 a été globalement positive pour la plupart des hébergeurs, en particulier pour les gîtes labelisés et les chambres d'hôtes.

## AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Les excursions touristiques à vélo ont rencontré un franc succès durant l'été.

Selon Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme, tout le monde était bien content d'être enfin libéré et le tourisme a effectivement profité de l'élan de liberté retrouvée durant l'été.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

### 8. Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Commission

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ (AER BFC)

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Monsieur Jérôme THÉVENEAU informe les Conseillers cummaunautaires que la CLE n° 12 se réunira le vendredi 15 octobre et il invite donc ces derniers à lui faire part de leurs demandes pour lui permettre représenter dignement la Collectivité.

Il revient sur les derniers échanges intervenus concernant la fibre et la problématique des poteaux. Il souhaite savoir s'il y a eu des remarques, des remontées sur ce point.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme indique que pour la Commune de THOREY-EN-PLAINE, il a effectivement rencontré l'entreprise sous-traitée par ALTITUDE 21 qui lui a montré un ensemble de poteaux à remettre en place. La Commune n'a aujourd'hui qu'une partie seulement de son réseau qui n'est pas enterrée dans le village et notamment sur la route D 968 qui a des poteaux extérieurs et, effectivement, des renforts de poteaux vont être mis en place. Il a demandé qu'on lui fournit le calcul des portances estimées. Il se dit très étonné parfois de voir qu'entre deux poteaux qui ont une très grande portance, rien n'est fait, alors qu'entre deux poteaux très proches, il faut mettre un doublon en bois. Cependant, il précise qu'il n'est pas spécialiste. Il a sollicité le technicien du S.I.C.E.C.O. pour lui apporter un complément d'information sur ce point. Il a transmis les dossiers, et il lui a été répondu qu'a priori, tout était normal.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier GAUTHRON afin que celui-ci puisse apporter une précision technique.

Monsieur Olivier GAUTHRON indique que, travaillant auparavant dans le domaine technique chez ORANGE, il peut préciser qu'en réalité, deux calculs sont effectués. D'un côté, EDF a son propre logiciel de calcul de charge sur les appuis communs, qui est très strict et avec lequel on ne peut pas tricher. D'un autre côté, FRANCE TELECOM dispose d'un calculateur plus souple qui permet d'adapter un peu les choses. C'est pour cela qu'en ce qui concerne les appuis communs avec EDF, les calculs sont plus catégoriques, l'objectif étant d'assouplir la tension sur les fils en ajoutant des poteaux bas entre certains appuis communs.

Monsieur Martial MATHIRON souhaite quant à lui apporter des précisions plus « politiques » puisqu'il sort de la 5<sup>ème</sup> Commission au Conseil Départemental et que ce point a été évoqué. Cela dépend en fait du poteau, pas de la qualité du poteau mais du propriétaire du poteau. S'il s'agit d'un poteau ORANGE, cela ne pose guère de problème. S'il s'agit d'un poteau ENEDIS, cela pose plus de problèmes car le mode de calcul est pointu voire tranchant. En réalité, et pour résumer, ENEDIS préfère vendre un poteau à 4 500,00 € (quatre mille cinq cents euros) qu'en vendre un à 400,00 € (quatre cents euros). Le calcul de charge est donc supérieur à celui

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

d'ORANGE. Donc, si le poteau est à ORANGE, ça passe, en revanche, si le poteau est à ENEDIS, ça ne passe pas, quitte à mettre un poteau à côté d'un autre poteau. On s'aperçoit que parfois, la charge est bonne si c'est un « T » en métal contre un mur, en revanche, un poteau en béton ne le soutiendrait pas. Ce sont les techniciens qui parlent et le Conseil Départemental a bien du mal à faire autrement.

Il ajoute que le Président de la 5<sup>ème</sup> Commission du Conseil Départemental a aussi précisé qu'il regrettait que certaines Communes qui avaient été sollicitées, notamment par le S.I.C.E.C.O., pour l'enfouissement des réseaux, fort bien subventionné il y a quelques années, n'aient pas saisi l'opportunité d'enfouir les leurs et se retrouvent maintenant en difficulté, alors que, désormais, le même enfouissement n'est plus subventionné qu'à 20 %. C'est un des regrets de Monsieur le Président POULLOT, pour qui, alors que certaines Communes ont fait l'investissement nécessaire pour pouvoir enfouir leurs réseaux, d'autres ne l'ont pas fait alors, et la situation est plus compliquée aujourd'hui pour elles.

Monsieur le Président indique que Monsieur le Président POULLOT devrait se mettre en relation avec le Président du S.I.C.E.C.O. car sa Commune fait partie de celles qui ont sollicité à plusieurs reprises le S.I.C.E.C.O. pour des enfouissements. Il n'y aurait plus de réseau aérien si ces demandes avaient été prises en compte. Aujourd'hui, il y en a encore car le S.I.C.E.C.O. ne peut plus assurer cette mission. Monsieur POULLOT devrait s'entretenir avec Monsieur JACQUENET sur ce point.

Monsieur Martial MATHIRON précise que Monsieur POULLOT parlait d'il y a dix ans, au moment où il fallait enfouir.

Monsieur le Président confirme que ce qu'il vient de rapporter était déjà valable et la problématique était la même il y a dix ans s'agissant que le S.I.C.E.C.O. ne répondait pas systématiquement favorablement aux demandes d'enfouissement et n'intervenait pas financièrement.

Monsieur Martial MATHIRON informe les membres du Conseil Communautaire que tout devrait être fini en 2022. Il y a eu 106 millions d'euros d'investissement pour la FTTH et 36 millions d'euros pour le Cœur de Bourg. Il sait que Monsieur le Maire de LONGCHAMP se posait la question de savoir s'il était judicieux d'avoir pris Cœur de Bourg alors que désormais ce sera la FTTH. Il précise donc que normalement, à terme, toutes les Communes, même celles qui ont Cœur de Bourg en ce moment, bénéficieront de la FTTH dans un avenir proche. Il n'y a donc pas de question à se poser.

Monsieur Jean-Marc FRELIH indique à son tour que quand la FTTH, c'est-à-dire la fibre à la maison, sera disponible pour tout le monde, il va falloir la vendre. Il se demande alors s'il ne va pas y avoir une dégradation de la fibre en Cœur de Bourg pour vendre la FTTH. Selon lui, la question est de savoir si la fibre en Cœur de Bourg, qui fonctionne très bien et qui apporte grandement le réseau dont tout un chacun a besoin, va être pérenne lorsque la fibre optique à la maison et à l'entreprise sera accessible pour tout le monde.

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas la réponse.

Monsieur Martial MATHIRON répond que cela restera valide mais que l'idée est justement que cela ne soit pas pérenne, que cela soit remplacé par mieux. Par ailleurs, quand on parle de « vendre », le Conseil Départemental le fera dans les mêmes conditions que maintenant, c'est-à-dire qu'il sera le financeur.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## **FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**

### **9. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Commission**

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration, indique que la 3<sup>ème</sup> Commission s'est réunie, exceptionnellement mercredi 8 septembre, étant précisé que les prochaines réunions auront bien lieu le mardi. Toutes les décisions prises portent sur les points qui vont être abordés.

Il ajoute que l'exécution du Budget à fin août dernier a également été examinée par ladite Commission. Tout est correct, sans souci particulier. Des réponses ont été apportées aux quelques questions posées.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration indique que la Commission Numérique (ComNum) se tiendra le jeudi 23 septembre, de 10h00 à 11h30 au 12 Rue de Franche-Comté à GENLIS. Il donnera plus d'informations lors du prochain Conseil Communautaire.

Il ajoute que le GIP Territoires Numériques a arrêté l'ancien site internet. Il ne sait pas ce qu'il en est pour les autres Communes mais pour la sienne, il n'a encore rien fait et il conviendra de voir de ce qu'il faut faire par rapport à cela et soumettre les éventuels problèmes rencontrés le moment venu. Cependant, le problème ne se pose pas pour l'EPCI puisque les choses ont été réalisées.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **FINANCES**

### **10. Mise à jour du tableau des durées d'amortissement**

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration rappelle que, par délibérations antérieures, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'amortissement des immobilisations applicables à Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est proposé de compléter ces délibérations, dans le respect des règles ci-dessous, en ce qui concerne :

- L'article 21421 - Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé, mobilier, matériel et études,
- L'article 21422 - Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé, bâtiments et installations,

suite aux dépenses prévues au Budget Principal de l'exercice 2021 en matière d'aides économiques auprès des entreprises privées concernées par les subventionnements d'investissement du Fonds Régional des Territoires (FRT).

L'amortissement des immobilisations s'impose aux collectivités, en fonction du temps prévisible d'utilisation.

Par ailleurs, par simplification et sauf volonté contraire de la collectivité :

- L'annuité d'amortissement est arrondie à l'Euro inférieur, la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité,
- Il n'est pas fait application du prorata temporis. L'amortissement est calculé à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.

Il en est de même pour les subventions d'équipement versées, pour lesquelles la première annuité d'amortissement est constatée l'année suivant celle du versement de la subvention.

Cette manière de procéder permet de calculer des dotations en annuités pleines pendant toute la période d'amortissement.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème indicatif figurant au tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Il est précisé que les méthodes appliquées aux catégories d'immobilisations mentionnées ci-dessous doivent respecter les durées maximales déterminées par la loi :

- Il est proposé de fixer la durée d'amortissement pour l'article 20421 à cinq (5) ans,
- Il est proposé de fixer la durée d'amortissement pour l'article 20422 à cinq (5) ans.

Le tableau des durées des amortissements, reprenant l'ensemble des durées mises à jour pour ces nouveaux articles, serait le suivant :

| ARTICLE | DÉSIGNATION                                                                                 | DURÉE  |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 2031    | Études                                                                                      | 5 ans  |
| 204141  | Fonds de concours                                                                           | 15 ans |
| 2051    | Logiciels                                                                                   | 2 ans  |
| 2121    | Plantations arbres et arbustes                                                              | 10 ans |
| 2128    | Aménagements terrains                                                                       | 5 ans  |
| 21312   | Constructions bâtiments scolaires                                                           | 10 ans |
| 21318   | Constructions autres bâtiments administratifs                                               | 99 ans |
| 2135    | Agencement et aménagement des constructions                                                 | 10 ans |
| 2138    | Constructions                                                                               | 99 ans |
| 20421   | Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé : mobilier, matériel et études | 5 ans  |
| 20422   | Subvention d'équipement versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations   | 5 ans  |
| 2145    | Constructions sur sol d'autrui                                                              | 99 ans |
| 2158    | Outilage                                                                                    | 10 ans |
| 21568   | Matériel et outillage incendie                                                              | 5 ans  |
| 21735   | Aménagements sur sol d'autrui                                                               | 10 ans |
| 2182    | Véhicules neuf et occasion                                                                  | 10 ans |
| 2183    | Matériel informatique                                                                       | 5 ans  |
| 2184    | Mobilier                                                                                    | 5 ans  |
| 2188    | Autres immobilisations corporelles                                                          | 5 ans  |

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration précise que cela ne va pas concerner de grosses sommes car cela s'applique uniquement à l'investissement dans le cadre du FRT puisqu'il y a aussi un partie Fonctionnement. Tout dépend de l'aide qui est apportée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise à jour du tableau des durées d'amortissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 11. Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :

FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire, qu'à la suite de la contractualisation de l'emprunt d'un montant de 4 000 000,00 € (quatre millions d'euros) votée au cours de la séance du Conseil Communautaire du 17 juin 2021, il s'avère qu'une échéance est due à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

De plus, deux prêts accordés par la CAF, Caisse d'Allocation Familiale de Côte d'Or, en qualité de subventionnement ont été versés plus tôt que prévus et une première échéance est due au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour un total de 3 750,00 € (trois mille sept cent cinquante euros) (capital uniquement).

Ces montants, non connus jusqu'alors, n'ont pas été inscrits au budget primitif 2021 du Budget Principal, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°3, afin d'ouvrir les crédits correspondants :

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| 2313.PERI.421   | - 43 750,00 € |
| 1641.NA.01      | + 40 000,00 € |
| 16818.NA.01     | + 3 750,00 €  |
|                 |               |
| 615221.ADMT.020 | - 10 000,00 € |
| 66111.NA.01     | + 10 000,00 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## 12. Décision Modificative N°4 (DM 4) du Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire, d'un courriel reçu en date du 06 Août dernier de la Trésorerie de Genlis, concernant le jugement des débets des comptables de la Trésorerie et de la délibération prise le 15 avril 2021 par notre collectivité relative à la remise gracieuse des sommes dues.

Le jugement laisse à charge la somme de 906,00 € (neuf cent six euros) pour chacun des deux comptables, Messieurs PERRIN et PRIN.

La finalité de ce dossier n'étant pas connue lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021 du Budget Principal, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°4, afin d'ouvrir les crédits correspondants aux écritures à passer :

|               |               |
|---------------|---------------|
| 7788.ADMT.020 | + 37 900,00 € |
| 6718.ADMT.020 | + 36 100,00 € |

La différence correspondant à la partie reste à charge des comptables.

Le Conseil Communautaire, par :

- 32 voix **POUR**,
- 01 **ABSTENTION** (Mme Monique PINGET),
- **VALIDE** la Décision Modificative N°4 (DM 4) du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

### 13. Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Funérarium

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Modernisation de l'administration) :  FAVORABLE

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire, que à la suite des inscriptions au Budget Primitif 2021 du Budget Funérarium à l'article 1641 - remboursement du capital, il s'avère que la somme est insuffisante et qu'il y a lieu de l'abonder de 360,00 € (trois cent soixante euros).

Il y a donc lieu de prévoir la décision modificative N°2, comme suit :

|      |            |
|------|------------|
| 1641 | + 360,00 € |
| 2135 | - 360,00 € |

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration rappelle que s'agissant du Funérarium, une étude de Délégation de Service Public (DSP) est en cours, donc les investissements prévus à ce budget sont en standby. Il convient d'attendre de voir ce qui sera mis ou non dans la DSP.

Il souligne qu'il ne s'agit-là que de la quatrième décision modificative depuis le début de l'année sur le Budget, ce qui montre que celui-ci a été plutôt bien établi par l'ensemble des services, bien que fait dans l'urgence.

Monsieur Jérôme THEVENEAU souhaite préciser que lors de la 3<sup>ème</sup> Commission, la présentation du Budget aux 2/3 de l'année a été très appréciée par les membres de la Commission et il souhaite remercier Monsieur Vincent CROUZIER et Madame Sophie BRENOT pour le travail fait sur ce point car cela a bien montré qu'au niveau budgétaire, la Communauté de Communes va dans le bon sens et qu'il y a peu d'écart par rapport au Budget prévu.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°2 (DM 2) du Budget Funérarium,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### **PERSONNELS**

#### 14. Tableau des effectifs – Crédit de postes suite mise en stage

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire que la Collectivité, comme tout employeur, est soumise à l'obligation de la résorption de l'emploi précaire. La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a apporté 2 modifications importantes à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 40 - II. de la loi n° 2016-483 du 20/04/2016 modifie les articles 15 - I. et 21 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 en précisant les conditions d'ancienneté requises pour prétendre :

- D'une part, à la transformation de plein droit du C.D.D. (Contrat à Durée Déterminée) en cours en C.D.I. (Contrat à Durée Indéterminée) en sachant que la date d'effet reste fixée au 13 mars 2012 et que les conditions requises, à savoir être en fonction depuis au moins 6 ans entre le 13 mars 2004 et le 12 mars 2012 (ou pour les agents âgés de 55 ans au moins au 13 mars 2012, justifier de 3 ans de services entre le 13 mars 2008 et le 12 mars 2012) restent, elles aussi, inchangées,

#### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Et d'autre part, au dispositif de titularisation (12 mois de contrat sur le même poste de travail sur une période glissante de 18 mois).

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration rappelle aux membres du Conseil Communautaire, que les dernières mises en stage datent de septembre 2019.

Afin de permettre à la Collectivité de répondre à ses obligations en termes de résorption de l'emploi précaire et aux agents de pouvoir bénéficier d'une situation administrative pérenne, Monsieur le Président propose donc la création au total de 13 emplois permanents au profit de 2 agents de restauration et de 11 animateurs au sein du Pôle Enfance Jeunesse comme suit :

- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6.82/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 5.51/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 35/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 14.93/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6.3/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 22.51/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 14.93/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'agent technique territorial à temps non complet, à raison de 20.42/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6.55/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6.3/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 5.77/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6.55/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 28.12/35<sup>èmes</sup>.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- **VALIDE** la création des postes susmentionnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## 15. Tableau des effectifs – Crédit de postes suite rentrée scolaire 2021-2022

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration informe les membres du Conseil Communautaire que depuis 2015 les besoins en animateur.trices et agent.es de restauration sur la période extrascolaire sont en constante augmentation. Pour combler ces besoins, les agent.es sont aujourd'hui sollicité.es en heures complémentaires.

Il précise qu'aujourd'hui ces heures complémentaires reviennent fréquemment, de façon quasi-systématique.

Afin de valoriser le temps de travail des agent.es titulaires, il est proposé de valoriser ces heures dans leur temps de travail et de créer les postes correspondants. Dans la continuité de la politique Ressources Humaines de la Collectivité, les agent.es sont valorisé.es pour leurs compétences, et par ordre d'ancienneté.

De plus, la nouvelle organisation mise en œuvre pour la rentrée 2021-2022, et notamment l'instauration des animateur.trices référent.e de site, a également permis de valoriser les temps de travail des agents qui ne souhaitent pas travailler sur les périodes extrascolaires.

Enfin, pour l'une des situations, il s'agit de répondre au souhait de diminution de temps de travail d'un agent.

Ainsi, Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration indique qu'il est proposé la création de 22 postes au profit de 4 agent.es de restauration et de 18 animateurs comme suit :

- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 33/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- un poste d'agent technique territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 21.99/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 21.99/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'agent technique territorial à temps non complet, à raison de 21.99/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 22.51/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'agent technique territorial à temps non complet, à raison de 29.62/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 16.64/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 27.21/35<sup>èmes</sup>,
- un poste d'agent technique territorial à temps non complet, à raison de 32.17/35<sup>èmes</sup>.

Il précise qu'il ne s'agit pas de créer 22 postes puisque ceux-ci existent d'ores et déjà. Il s'agit juste d'ajouter les heures complémentaires qui sont pérennes dans le temps de travail normal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- **VALIDE** la création des postes susmentionnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président souhaite que Mesdames et Messieurs les Maires puissent renouveler leur appui et leur soutien car le mercato de rentrée n'a pas permis de couvrir tous les besoins nécessaires au bon fonctionnement et principalement sur les temps de restauration méridiens. La situation est un peu compliquée et il faut faire appel à des agents administratifs en soutien par manque des personnes. Il souhaite que soient relayés par les différents moyens de communication (Panneau pocket, sites internet, etc.) les besoins communautaires et la nécessité de recrutement. Un message va être envoyé afin que soient sollicités, peut-être, les jeunes retraités, pour qui cela peut être intéressant d'avoir un petit complément et un temps de travail sur le temps méridien. Ceux-ci seraient les bienvenus, vu les effectifs déjà tendus dès le début de l'année scolaire.

Monsieur Jérôme THEVENEAU souhaite savoir combien de personnes sont nécessaires.

Monsieur le Président répond qu'il y a 9 emplois à pourvoir pour l'instant.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration ajoute qu'il s'agit d'emplois de 6 ou 8 heures par semaines.

Monsieur Emmanuel PONTILLO demande qu'un message électronique soit envoyé, concernant les besoins en personnel, afin que soient indiqués les plages horaires et les lieux.

Monsieur le Président répond qu'un premier message à déjà été envoyé, sans précision toutefois du lieu et des horaires. Quoi qu'il en soit, les horaires correspondent à la pause méridienne, les lieux peuvent varier. Bien sûr, sur un laps de temps comme celui-ci, il sera fait en sorte que cela ne génère pas de parcours importants pour la personne qui proposera ses services et qu'elle sera envoyée au plus près de son domicile pour ne pas générer des déplacements qui viendraient grever l'argent qu'elle pourrait gagner sur les quelques heures travaillées.

Madame Carole CLAUDEL-SALOMON souhaite connaître la rémunération correspondante, afin de pouvoir proposer éventuellement ces postes à leurs Assistant.es de Vie Scolaire, puisque finalement, c'est ce qui va les intéresser.

Monsieur le Président ajoute qu'en fonction des personnes recrutées, cela pourrait, dans le futur, évoluer et déboucher sur un emploi un peu plus conséquent car les besoins en termes d'animation sont constants avec l'extra-scolaire, le périscolaire et avec l'augmentation de la fréquentation des structures. Pour l'instant il n'y a pas de décision à prendre pour savoir s'il est possible ou non de prendre des enfants, situation qui imposerait de devoir prendre des décisions allant à l'encontre des besoins des familles. Ainsi, s'il est possible d'élargir l'accueil, cela sera une bonne chose.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITÉ - TRANSPORTS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

### 16. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Commission

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais
- ⇒ Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMté

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Président souhaite informer les Conseillers que les recueils des actes administratifs du SCoT sont à leur disposition et que ces documents sont consultables sur demande au secrétariat.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## **EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE**

### 17. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> Commission

Rapporteure : N. SEGUIN

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie indique que la 5<sup>ème</sup> Commission ne s'est pas réunie, n'ayant pas de sujet majeur à l'ordre du jour. Elle se réunira le premier mercredi du mois d'octobre.

Elle souhaite préciser, par rapport à ce qui figure dans la note de synthèse, qu'il n'y a pas de représentation officielle au sein de la Mission Locale au conseil d'administration, ni au sein de la Fédération des Centre Sociaux. La participation se fait uniquement lors de l'assemblée générale. Elle n'a donc pas de retour à faire.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## **EMPLOI**

### 18. Informations relatives à la Semaine de la mixité des formations et de l'emploi

Rapporteure : N. SEGUIN

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie précise qu'elle souhaite aborder ce sujet puisque le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 21 octobre, et elle veut informer les Conseillers communautaires en amont, sachant que ce sujet sera évoqué lors de la réunion de la Commission début octobre.

### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Elle informe les membres du Conseil Communautaire que la Semaine de la mixité des formations et des métiers, organisée par l'association FETE aura lieu du lundi 18 au vendredi 21 octobre 2021, pour la première fois, sur le territoire Val de Saône - Plaine Dijonnaise. L'association FETE est subventionnée notamment par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Les consignes étaient de déployer des actions sur d'autres territoires puisqu'en fait, depuis 6 ou 7 ans, les interventions avaient lieu principalement en Haute Côte d'Or.

Déployées sur différents bassins d'emploi, les semaines de la mixité rassemblent, sur plusieurs jours, des ateliers, débats, visites d'entreprises, spectacles et expositions.

Le Point Relais Emploi, n'ayant pu jusqu'alors mettre en œuvre d'actions collectives réunissant le public de l'insertion, de la formation, de l'emploi et les acteurs économiques locaux, compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire, s'est engagé à travailler à l'organisation de cet évènement, aux côtés de FETE.

Plusieurs partenaires sont également mobilisés à l'occasion de cette semaine : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, l'Éducation Nationale, ainsi que des entreprises locales, afin de pouvoir conduire plusieurs actions à destination des publics relevant de l'insertion professionnelle, des personnes en recherche d'emploi, mais également des jeunes lycéens et collégiens.

Les actions proposées durant la semaine concernée, sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, sont les suivantes :

- Spectacle « Le sexe de l'Emploi », proposé par la Compagnie EXPONENS, financé par FETE, à destination des lycéens du Lycée de LONGCHAMP et des jeunes de la Mission Locale de Genlis,
- Atelier de sensibilisation « Égalité et stéréotypes filles-garçons : comment faire évoluer nos idées et nos pratiques ? », à destination des assistantes maternelles, parents, animateurs du Pôle Enfance Jeunesse,
- Réalisation et diffusion d'une plaquette « Je suis maman et je veux travailler » aux couleurs de la collectivité,
- Visites d'entreprises locales à destination de demandeurs d'emploi ou de public relevant de l'insertion,
- Témoignages de dirigeants et de salariés travaillant sur le territoire + speed-dating de l'orientation et des stéréotypes (jeu du Qui est qui ?) auprès de jeunes scolarisés en 3<sup>ème</sup> au collège de GENLIS,
- Animation d'un atelier de sensibilisation « Du stéréotype à la discrimination », à destination des recruteurs : dirigeants d'entreprise, associations, DRH, agents RH, élus...,
- Grande Lessive : réalisation de poèmes, dessins, peintures, la semaine précédant l'évènement, en vue d'un affichage durant la semaine de la mixité au cœur des centres d'accueils de loisirs et périscolaires du territoire,
- Exposition photos « Des Métiers sous l'angle de la mixité » : ce projet consiste à photographier et réaliser des portraits de personnes travaillant sur le territoire et œuvrant dans un métier « genre », le plus souvent, du sexe opposé,

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie souligne que dans le cadre de ses missions quotidiennes, le Point Relais Emploi s'est attaché, régulièrement, à mettre en œuvre des actions au bénéfice des publics en insertion ou en recherche d'emploi auprès des jeunes mais également avec le soutien et la participation des entreprises.

Elle ajoute que le programme sera arrêté très prochainement et qu'il sera présenté à la 5<sup>ème</sup> Commission lors de la réunion du 06 octobre.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ACTION SOCIALE

### 19. Informations relatives à la labellisation France Services

Rapporteur : N. SEGUIN

À la suite de la validation, lors de la réunion plénière du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, de la création d'une France Services, Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'autonomie informe les membres du Conseil Communautaire des éléments suivants concernant la démarche de labellisation.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Elle précise qu'au départ, il était envisagé de déposer le dossier de demande de labellisation plutôt à la fin de l'année. Finalement, il apparaît que l'urgence est que la labellisation intervienne à la fin de l'année, en recalant un peu le planning par rapport à ce qui a été annoncé précédemment par la Préfecture de la Côte-d'Or.

#### Calendrier

- Le calendrier de dépôt des candidatures à la labellisation France Services pour la période de décembre 2021 à janvier 2022 a été modifié comme suit :
  - Dépôt des listes de candidats sur la plateforme nationale par les services des préfectures du 20 septembre au 30 septembre 2021.
  - Dépôts effectifs des dossiers complets du 4 octobre au 15 octobre 2021.
- Audit avec visite sur site entre les mois d'octobre et de novembre 2021,
- Démarrage opérationnel de la France Services de la Plaine Dijonnaise le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon la date d'obtention de la labellisation.

#### Fonctionnement et cahier des charges

- Les services aux habitants prévus au cahier des charges pour une labellisation France services sont pour la plupart déjà rendus par le Centre Social ou le Point Relais Emploi (80% des missions sont déjà assurées),
- L'accueil de la France Services va représenter 1 Équivalent Temps Plein (ETP) correspondant à l'activité des 4 agents déjà concernés,
- Les locaux d'accueil du Pôle Familial et Social, avec un minimum de travaux, devraient permettre de démarrer dans l'attente de la reconfiguration du site du 12 rue de Franche-Comté à GENLIS, où un espace France Services a été prévu,
- Les référents des 9 partenaires socles sont en cours de nomination, auprès de : La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), La Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA), La Poste, La Caisse d'Assurance Retraite (CARSAT), Pôle Emploi, Le Ministère de la justice, Le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP),
- Un plan de formation sur 12 mois va être finalisé en direction des 4 agents concernés, par les services de la Préfecture et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

#### Financements

- Une subvention pérenne de fonctionnement d'un montant annuel de 30 000,00 € (trente mille euros) sera octroyée à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, par l'État à partir de 2022.
- En investissement, l'État peut également participer aux dépenses d'informatique destiné au public comprenant 3 ordinateurs, une solution d'impression et de scanner et un dispositif de visioconférence. Soit un coût global estimé à 9 000,00 € (neuf mille euros) hors taxes, subventionnables à 80%.
- À cela s'ajoute des travaux de cloisonnement afin d'obtenir un espace de confidentialité, de signalétique et l'acquisition de mobilier, estimés globalement à 2 300,00 € (deux mille trois cents euros) hors taxes, mais non subventionnables.

Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie rappelle qu'il est envisagé que France Services s'installe au 12 Rue de Franche-Comté et que, d'ores et déjà, dans la reconfiguration du site, est prévue l'installation des bureaux France Services.

Un point plus complet sera présenté aux membres de la 5<sup>ème</sup> Commission (Emploi, Action sociale, Autonomie), lors de sa séance du 6 octobre prochain, avant l'envoi du dossier de demande de labellisation.

Pour conclure, Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie remercie les communes d'avoir assuré la distribution du programme du Centre Social 2021-2022. Cela représente également une économie substantielle. Cette distribution a été assurée dans la plupart des Communes dans les délais c'est-à-dire avant l'ouverture de la porte ouverte du samedi 11 septembre où il y a eu pas de nombreuses d'inscriptions pour les différents ateliers.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE**

#### 20. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Commission

Rapporteur : Z. HEMAIRIA

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse informe les Conseillers communautaires qu'il n'y a pas eu de réunion de la Commission dernièrement et que la prochaine réunion aura lieu le 05 octobre à 18 h 30. Un calendrier est mis en place et sera diffusé par messagerie. Il s'agit d'un calendrier annualisé permettant ainsi à tout le monde de prendre toutes ses dispositions.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteure : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

## ENFANCE

### 21. Séjours 2022

Rapporteure : Z. HEMAIRIA

Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunesse) :

FAVORABLE

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse souhaite présenter aux membres du Conseil Communautaire les propositions de séjours pour le premier semestre 2022 et les informe que les propositions ci-dessous ne sont pas définitives car certains devis sont en attente.

Il s'agit surtout de reporter les séjours annulés en 2021 par suite de la crise sanitaire liée au COVID-19. L'expérience des années précédentes permet d'estimer le coût des séjours proposés.

Les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à étudier ces propositions dans leur globalité.

#### Séjours Hiver

L'intention éducative principale est de permettre la découverte des plaisirs de la neige aux enfants âgés de 7 à 17 ans pour un prix accessible, en respectant le rythme et les besoins des différents publics.

Ainsi, pour 2022, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse propose pour les 7/10 ans, le même format prévu en 2021, soit 2 mini séjours dans le Jura (39), à proximité de la station de FONCINE-LE-HAUT, en maintenant le même principe que les années précédentes : le partage d'un gîte loué du lundi au vendredi.

Les deux mini séjours 7-10 ans auront lieu :

- du lundi 21 au mercredi 23 février 2022 pour 20 participants,
- du mercredi 23 au vendredi 25 février 2022 pour les 20 suivants.

Il est ainsi prévu 40 places enfants au total, ce qui correspond à la demande des familles en 2021. La capacité du gîte permettrait une légère augmentation du nombre de places proposé : 8 places maximum pour respecter le taux d'encadrement.

Les groupes seront hébergés en gestion libre au sein du gîte Gentiane à CHAUX-LES-CROTONAY. La station des ROUSSES est à une trentaine de kilomètres seulement, au cas où la neige ne serait pas au rendez-vous sur place.

La petite station de FONCINE-LE-HAUT étant un lieu idéal pour initier les débutants au ski alpin à moindre coût, il sera proposé aux enfants de pratiquer 2 séances de ski alpin encadrées par un moniteur École de Ski Française (ESF) à FONCINE-LE-HAUT, et de la luge.

Concernant les 11-17 ans, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse propose également le même format que celui prévu en 2021, soit un séjour de 5 jours et 4 nuits dans le Jura (à proximité des ROUSSES), sans ajouter d'activités supplémentaires.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Le groupe de 24 jeunes sera hébergé en gestion libre, du 14 au 18 février 2022, au sein du gîte Mont Fier à PRÉMANON et pourra bénéficier de navettes gratuites pour rejoindre les pistes.

Au programme :

- 2 journées de ski alpin à la station Jouvencelles,
- des moments de détente en luge,
- 1 accès à la salle de sports et la piscine couverte de Village Vacances France.

Afin que chaque jeune ait un minimum de bases de ski alpin pour limiter la prise en charge difficile de skieurs débutants, il est proposé d'organiser, en amont, un samedi dédié à cette pratique sportive. Il sera ainsi demandé aux familles de jeunes non-initiés, de s'engager à s'inscrire sur cette journée [tarif estimé entre 15,00 € (quinze euros) et 20,00 € (vingt euros)].

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse rappelle les tarifs des séjours Hiver des années précédentes :

- En 2020, 110,00 € (cent dix euros) pour les 7/10 ans et 185,00 € (Cent quatre-vingt-cinq euros) pour les 11/17 ans (hors journée de ski alpin en amont). 30% de majoration seront appliqués pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.
- En 2021, les tarifs étaient estimés à 115,00 € (cent quinze euros) pour les 7/10 ans et à 200,00 € (Deux cents euros) pour les 11/17 ans.

Pour 2022, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse informe les membres du Conseil Communautaire que les coûts sont estimés au maximum à 120,00 € (cent vingt euros) pour les 7/10 ans et au maximum à 215,00 € (deux cent quinze euros) pour les 11/17 ans, avec 30% de majoration appliqués pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

### Séjours Printemps

Par suite des annulations liées au à la période de confinement en 2021, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse souhaite proposer aux membres du Conseil Communautaire de reporter les séjours de printemps prévus en 2021 au printemps 2022, aux mêmes conditions.

Tout comme les années précédentes, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse rappelle que les séjours organisés durant les vacances de printemps ont une dominante culturelle, contrairement aux autres qui sont basés sur les pratiques de sport et de plein air.

Ainsi, après un séjour Équitation et Arts du Cirque organisé en 2018 et 2019, ainsi qu'un séjour autour des Amérindiens organisé en 2019, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse propose deux séjours à destination des 7-13 ans, à thématique médiévale :

- Le premier, du 18 au 22 avril 2022, aura lieu dans le Doubs (25) à CROUZET-MIGETTE, soit 5 jours et 4 nuits. Le groupe de 18 enfants sera hébergé en gîte à la ferme équestre du Pont du Diable. Il sera proposé aux participants des balades à poney ainsi que des activités en lien avec le thème,
- Le second, du 26 au 30 avril 2022, aura lieu à VILLENEUVE-LES-GENETS, dans l'Yonne (89), soit 4 jours et 3 nuits. Le groupe de 16 enfants sera hébergé au gîte du Bois Guillaume. Il sera proposé aux participants de visiter le château de GUEDELON, le parc du Boutissaint ainsi qu'un spectacle nocturne au château de SAINT-FARGEAU. D'autres activités en lien avec le thème seront animées par l'équipe.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse rappelle les tarifs des séjours Hiver des années précédentes :

- En 2019, ces séjours coûtaient respectivement 126,00 € (cent vingt-six euros) et 106,00 € (cent six euros) pour les familles,
- En 2020, les coûts s'élevaient à 128,00 € (cent vingt-huit euros) et 105,00 € (cent cinq euros),
- En 2021, les coûts étaient fixés à 130,00 € (cent trente euros) et 110,00 € (cent dix euros).

### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

En 2022, les propositions étant identiques à la suite du report des séjours annulés, Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse estime donc les coûts entre 130,00 € (cent trente euros) et 110,00 € (cent dix euros) maximum. 30% de majoration seront appliqués pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse souligne qu'il n'y a aucun changement et qu'il s'agit seulement de reports à la suite de la crise sanitaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les séjours 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## **GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DE LA GEMAPI**

### 22. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Commission

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI informe les Conseillers communautaires que la 7<sup>ème</sup> Commission s'est réunie le 08 septembre dernier.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation de la Plaine Dijonnaise au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)
- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI évoque les problématiques des syndicats de rivières.

Il ne sait pas où en sont le SBO et le SITNA. Il y a eu une réunion avec le Président, Jean-François COLLARDOT, pour le SBV le 27 juillet dernier, en présence de Jean-Patrick MASSON, suite aux ordonnances du Tribunal Administratif qui a suspendu l'exécution de l'arrêté inter-préfectoral portant dissolution. Un jugement au fond a été rendu et finalement à la suite de l'audience du 22 juin 2021, la conclusion est la suivante : le SMTVO, qui a vécu trois mois, n'a jamais existé et les syndicats n'ont jamais été dissous. Néanmoins, pendant trois mois, toutes les démarches ont été faites : déclarations sociales, IRCANTEC, conventions avec l'Agence de l'eau, comptabilité, financement Inter-CLÉ, etc. Il est maintenant très compliqué de tout récupérer car l'Administration ne sait pas faire les bonnes écritures à ce sujet.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI ajoute qu'il a pu échanger avec Monsieur Nicolas BOILLIN qui lui a indiqué que le dossier avançait mais que rien n'était réglé, eu égard à d'énormes difficultés.

Il indique que les syndicats ont donc de grosses difficultés administratives mais qu'ils repartent, notamment le SBO et le SITNA. Tout le monde va œuvrer ensemble. Peut-être qu'un jour le SMTVO reviendra, tout dépend de ce que décidera Monsieur REBSAMEN.

- ⇒ Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

#### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Monsieur Daniel CHETTA indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le soir même concernant le remplacement des points d'apport volontaire « Verre » pour lesquels il avait été évoqué, lors d'une précédente réunion, l'intérêt des Communes par la personnalisation des containers.

Les Communes qui avaient répondu favorablement à cette demande vont être recontactées prochainement pour qu'un peu plus de détails leur soient donnés, et notamment en ce qui concerne les délais.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## ENVIRONNEMENT

### 23. Marché de la Graine

Rapporteur : G. MORELLE

Avis de la 7<sup>ème</sup> Commission (Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Environnement - Développement durable - Gestion de la GEMAPI) :

FAVORABLE

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de marché de la graine.

Dans un contexte de chute de biodiversité et de nécessité de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation du patrimoine et de la recherche d'une certaine autonomie, de plus en plus de personnes ont recours à des semences paysannes reproductibles.

Il s'agit de permettre de développer sur le territoire l'utilisation de semences reproductibles et d'encourager l'échange entre administrés desdites semences. Les semences reproductibles sont des semences dont les légumes, fruits, fleurs résultantes de ces semences produiront également des graines pouvant être replantées, tout en gardant les caractéristiques botaniques (sous réserve de conservation de la pureté variétale).

L'organisation de ce marché pourrait être la suivante :

- À l'automne 2021, un appel est lancé à l'ensemble des personnes, ayant des semences reproductibles, des graines de fleurs à partager ou une envie de se lancer, par l'intermédiaire des municipalités. À titre d'exemple, Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI évoque le cas d'un jeune Conseiller municipal de BESSEY-LES-CITEAUX qui, depuis plusieurs années, n'achète pas une graine à l'extérieur mais cultive son jardin avec les graines qu'il fait lui-même. Il y en a de différentes sortes puisque dans toutes ces définitions, il y a à la fois des graines de fleurs, de légumes-feuilles, de légumes-fruits, de légumes-racines et bulbes.
- Pour les personnes recensées principalement, une matinée d'échanges de semences pourrait être organisée avant le 1er janvier 2022. Cette matinée sera l'occasion que les administrés apportent des graines, repartent avec d'autres. Concernant la Collectivité, cela sera l'occasion de constituer les bases de la « banque de semences », en récoltant les graines « invendues » mais également en recueillant les volontés d'espèces et de variétés des habitants.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI précise qu'il sera possible de demander un petit budget à la fin de l'année de façon à constituer cette banque pour pouvoir alimenter les échanges à grande échelle, c'est-à-dire à la fois à la Communauté de Communes, mais aussi pour avoir dans le temps des référents dans les Communes qui auraient eux-mêmes un stock de semences pour faire les échanges et ainsi développer sur tout le territoire cet échange de semences reproductibles.

- Les semences et les volontés récoltées, la Collectivité pourra investir dans la « banque de semences », dont le principe est le suivant. Il s'agit de stocker des semences pour les échanger de deux façons :
  - La première, lors des matinées d'échanges qui se tiendront au début du printemps (après le vote du budget) et en sortie d'automne de chaque année.
  - La deuxième, sera perpétuelle. En effet, les administrés pourront venir à la Collectivité pour troquer des graines directement.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Les échanges seront, afin d'éviter tout abus et tenir un inventaire, consignés dans un cahier où chacun inscrira ce qui a été pris ou donné. De même, les contacts des administrés pourront y être renseignés afin de pouvoir les convier aux matinées d'échanges,

- À terme, des référents dans les communes (élus ou non) pourront être désignés et les dits-référents auront également leurs « banques de semences ». La « banque de semences » de la Collectivité pourra fournir les autres,
- En complément, des formations en jardinage respectueux de l'environnement et favorisant la biodiversité pourront être tenues par des spécialistes et/ou des maraîchers du territoire. De plus, il est impératif que soient expliquées aux administrés les procédures pour les reproductions de graines. Un manuel de reproduction a été réalisé à cet effet et est proposé en annexe.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI indique qu'en ce qui concerne la Communauté de Communes, Monsieur Nicolas BAUDOUIN se chargerait d'avoir une armoire sous clé pour pouvoir conserver les graines et de faire un suivi des échanges en recensant les personnes et les échanges faits, de manière à avoir un suivi constant. Cela peut paraître un peu dérisoire mais il s'agit vraiment de quelque chose d'intéressant et cela doit être vraiment bien organisé.

Il ajoute qu'un manuel de reproduction de 51 pages sera mis à disposition contenant toutes les informations nécessaires à la reproduction des diverses semences.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI précise qu'une première organisation de ce marché a été exposée et travaillée en 7<sup>ème</sup> Commission.

La majorité des semences vendues actuellement dans le commerce sont des semences de type hybride f1, c'est-à-dire qu'elles résultent du croisement d'une variété A avec une variété B. Cette sélection permet de garder les traits intéressants de la première variété (par exemple sa couleur) et de la deuxième (par exemple la forme).

Cependant, ces semences véhiculent également des problèmes.

- En premier lieu, ces semences sont difficilement reproductibles et les caractères voulus ne sont pas stables par reproduction. Cela signifie donc qu'il est nécessaire de racheter des semences chaque année pour conserver une récolte homogène. Ce point nuit donc à l'autonomie du jardinier.
- Dans un deuxième temps, une composante importante de la biodiversité est la diversité génétique. Or, s'il existe beaucoup de variétés anciennes des légumes (par exemple, près de 4 000 variétés de tomates figurent dans des catalogues européens), la sélection génétique appauvrit la diversité génétique. De plus, les semences utilisées, comme elles ne sont pas reproductibles, ne peuvent pas s'adapter au contexte pédoclimatique et ne sont pas adaptées au terrain, à l'ensoleillement, à un arrosage fréquent ou irrégulier selon les volontés etc.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI précise qu'il s'agit du même enjeu que pour les vergers de sauvegarde. En effet, les vergers de sauvegarde permettent de préserver un patrimoine génétique du terroir.

Il ajoute qu'en parallèle de ce marché de la graine, des ateliers d'échanges de terres pourront être organisés. Concrètement, chaque personne pourra apporter un petit bocal d'une terre saine de son jardin ainsi que de la terre d'un vieil arbre à proximité de leurs parcelles.

Il explique que la terre d'un vieil arbre dispose d'une extraordinaire variété de qualités acquises dans le temps, depuis des années voire des siècles quand il s'agit d'arbres bicentenaires ou tricentenaires. Au fur et à mesure des migrations et des saisons, ces arbres ont accueilli des centaines et des centaines d'oiseaux qui, pour certains venant d'Afrique et qui ont amené des particularités dans cette terre, ce qui fait que des échanges de terres peuvent être un bien considérable pour assainir une terre peut-être un peu appauvrie.

Les différentes terres pourront être mélangées puis chacun pourra repartir avec une part de ce mélange. Cette pratique a pour objectif de diffuser l'ensemble de l'information du sol (champignons, bactéries etc.). Ainsi, lorsqu'une maladie se déclarera dans une parcelle, de potentiels moyens de résistance seront déjà dans le sol.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

La diffusion d'éléments pathogènes est également un risque. Cependant, l'utilisation de terre saine, contenant donc les solutions à l'élément pathogène, devrait limiter ce risque.

Afin de conclure la présentation de ce projet, Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI précise qu'un travail a été mené avec le Centre Social de la Communauté de Communes puisque ce dernier, comme la médiathèque de GENLIS, avait accueilli une grainothèque durant une semaine. Ainsi, en partenariat avec le Service pour la Transition et la Résilience Écologiques, une partie de la « banque de semences » se trouvera au Centre Social. Cette partie sera soumise également à inventaire.

Il ajoute qu'il s'agit de travailler en complémentarité puisque les gens qui viennent au Centre Social au 12 rue de Franche-Comté ne viendront pas forcément à au Siège de la Collectivité, au 12 rue Ampère à GENLIS. Il y aura donc toujours une partie de ces semences reproductibles au Centre Social. Bien sûr, toutes les Communes qui souhaitent s'investir là-dedans pourront participer.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI indique qu'il s'agit-là, selon lui, d'un beau projet.

Les intérêts de ce projet sont multiples :

- ↳ Réduction des gaz à effet de serre puisque production locale (encore plus importante si « banques » communales),
- ↳ « Indépendance » vis-à-vis des énergies fossiles (encore plus importante si « banques » communales),
- ↳ Augmentation du pouvoir d'achat des administrés,
- ↳ Poursuite vers l'autonomie du territoire pour ses besoins primaires,
- ↳ Création de lien entre les administrés, le territoire et la Collectivité,
- ↳ Résilience alimentaire puisque les plants seront adaptés au climat et à ses évolutions,
- ↳ Production et consommation des légumes/fruits semblent-ils beaucoup plus riches que les autres.

Monsieur Jérôme THEVENEAU indique, sur la question de la gestion de la terre, qu'il y a la possibilité de travailler, avec le SMICTOM, afin de mettre à disposition du compost.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI répond qu'en effet, cela peut être une action complémentaire et qu'il en prend note.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création du marché de la graine,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 24. Houblonnière communautaire

Rapporteur : G. MORELLE

Avis de la 7<sup>ème</sup> Commission (Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Environnement - Développement durable - Gestion de la GEMAPI) :

FAVORABLE pour le terrain de CESSEY-SUR-TILLE et la participation citoyenne

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le projet d'houblonnière communautaire a été validé le 20 mai 2021 par le Conseil Communautaire à la suite de l'avis favorable émis lors de la séance plénière de la 7<sup>ème</sup> Commission le 13 avril 2021.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Consécutivement à cette validation en Conseil Communautaire, un appel à l'ensemble des communes du territoire a été lancé pour trouver un terrain susceptible d'accueillir ce projet.

Lors de la clôture des candidatures, le 15 juin 2021, les communes de CESSEY-SUR-TILLE, GENLIS et TART ont proposé des terrains. Les terrains sont représentés sur une carte jointe.

Après les visites, trois sites ont été retenus :

- ↳ CESSEY-SUR-TILLE, la parcelle ZO 1, d'une surface de 3 220 m<sup>2</sup>, irrigable par la Tille, mais également par une source. La Commune a également proposé de mettre à disposition une citerne de 1500l pour l'arrosage. Ce terrain, dans le coin d'une parcelle agricole, est actuellement peu entretenu et des « mauvaises herbes » y poussent. Ainsi, l'aménagement de ce terrain avec l'houblonnière communautaire permettrait une réelle préservation et amélioration de la biodiversité,
- ↳ GENLIS, la parcelle AR5, d'une superficie de 9 968 m<sup>2</sup>, irrigable par deux rivières, la Norge et le Creux Jacques. Ce terrain est entretenu par la Commune et possède déjà de nombreux arbres ainsi qu'une ripisylve sur une bordure,
- ↳ TART, la parcelle ZI 20, d'une superficie de 4 072 m<sup>2</sup>, irrigable par la Bièvre. Ce terrain est entretenu par la Commune et possède trois arbres ainsi qu'une ripisylve sur une bordure.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI explique que le choix de la 7<sup>ème</sup> Commission s'est porté sur le terrain de CESSEY-SUR-TILLE du fait de la proximité de la ville, de la Tille et de sa proximité avec une nature tranquille. Si d'aventure, en période de sécheresse, il n'est pas possible d'utiliser l'eau des rivières, la Commune de CESSEY-DUR-TILLE a une source dans la forêt où il est possible d'aller chercher de l'eau.

Le choix a été fait en se basant à l'horizon 2022. Cette année, un terrain sera fait. L'idée est, pour l'année prochaine, de demander le financement pour 2 voire 3 autres terrains (GENLIS, TART). Le projet de financement est de demander 6 000,00 € (six milles euros) à la Communauté. Sur cette somme, il y a 75 % de subventions. C'est-à-dire que l'houblonnière lancée cet automne, qui coûte 2 000,00 € (deux milles euros) sera en fait payée 500,00 € (cinq cents euros) puisqu'il y aura 1 500,00 € (mille cinq cents euros) de subvention de la part du Conseil Régional.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI explique que ces terrains ont été retenus pour plusieurs raisons :

- ↳ La proximité d'une solution d'irrigation et notamment pour la commune de CESSEY-SUR-TILLE avec la source,
- ↳ Une taille cohérente avec le projet,
- ↳ Une non-concurrence avec des activités agricoles,
- ↳ L'intérêt écologique de ces terrains. Des plans ont été dessinés sur ces trois terrains, afin de donner un aperçu de l'houblonnière sur le long terme. Ces plans permettent également d'appréhender les améliorations écologiques sur le lieu. Ces plans se trouvent en annexe.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI poursuit en indiquant que si les Conseillers communautaires sont d'accord, cette année, le projet sera lancé à CESSEY-SUR-TILLE et l'année prochaine, des terrains seront choisis avec GENLIS, avec TART, et peut-être avec d'autres Communes qui souhaiteront se positionner.

Il présente un plan sur lequel apparaît un terrain d'une surface de 100,00 m<sup>2</sup>. Des haies seront implantées avec l'aide de Human Positive, ainsi que des arbustes comme des framboisiers, des cassissier...et au fur et à mesure des années, l'aménagement de tous les terrains sera poursuivi dans ce sens. Comme cela l'a été dit lors du dernier Conseil Communautaire, le but est que des particuliers puissent venir récolter le houblon, et également d'inciter peut-être, des professionnels, à relancer le houblon, ce qui se fait déjà vers BEIRE-LE-CHÂTEL, ou encore vers SAINT-JULIEN.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Il expose une idée du déroulement du projet, qui a été validé par la 7<sup>ème</sup> Commission lors de la séance plénière du 08 septembre 2021 :

- ↳ Tonte du terrain si nécessaire : avant le 25 octobre 2021,
- ↳ Repérage du lieu de plantation : semaine du 25 octobre 2021,
- ↳ Confection des trous de plantation : entre le repérage et le 6 novembre,
- ↳ Installation des supports de plantation : le 06 novembre,
- ↳ Plantation : le 04 décembre.

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI explique qu'afin d'être sûr que les supports tiennent, il est laissé un mois entre l'installation et la plantation et que ce décalage, ainsi que la date du 04 décembre, ont permis d'élaborer ce premier calendrier. De même, les trois derniers points peuvent nécessiter de recourir à des administrés. Un appel sera effectué dans les villages autour du terrain sans pour autant refuser des personnes qui viendraient de plus loin. Certaines idées ont été lancées lors de la Commission comme de mettre des noms sur chaque plan, peut-être avec des enfants, peut-être avec des familles, et plus tard d'organiser des déjeuners, et pourquoi pas avec la Communauté de Communes, faire la fête du houblon.

Monsieur Olivier GAUTHRON remercie Monsieur le Vice-président pour sa gentillesse car il n'a pas pu être présent lors de la Commission en raison de problèmes personnels et ce dernier a eu la gentillesse de lui envoyer un message le soir. Par ailleurs, il souhaite préciser que la Commune de GENLIS est très contente que cela se fasse sur la Commune de CESSEY-SUR-TILLE et, si le budget est validé, de participer à ce projet très important et très intéressant au niveau de l'environnement, en 2022.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a une réelle envie et un réel souhait de développer ce genre d'actions. Il n'y a pas encore eu de communication vis-à-vis du public par rapport à ce projet mais il se dit intimement convaincu qu'eu égard au nombre de micro-brasseries sur le territoire, ce projet va forcément intéresser. En s'en donnant les moyens, ce projet sera forcément amené à se développer car la demande sera sans doute assez conséquente. Les Communes qui ont fait des propositions peuvent garder la réserve des terrains en question qui seront sans doute utilisés dans le futur.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix du terrain qui fera l'objet de l'expérimentation du projet de l'houblonnière,
- **AUTORISE** la participation citoyenne à ce projet en donnant priorité aux zones d'implantation tout en restant ouvert à l'ensemble des habitants du territoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## GESTION DE LA GEMAPI

Rapporteur : G. MORELLE

Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI évoque l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage car deux questions avaient été posées lors du dernier Conseil Communautaire et il souhaite aujourd'hui apporter les réponses :

- Concernant la scolarisation des enfants des voyageurs, il rappelle que la politique de la Collectivité est de favoriser une scolarité de proximité pour tous les élèves du territoire, y compris ceux résidant sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage qui sont toujours les bienvenus dans les écoles de GENLIS. Monsieur le Président précise que si un enfant résidant sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à GENLIS était scolarisé à DIJON, il ne pouvait en résulte que d'un choix personnel de ses parents.
- Concernant le dépôt sauvage de déchets verts aux abords de l'Aire, ils ont tous été ramassés et emmenés à la déchetterie.

### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Monsieur le Président ajoute, concernant cette problématique, il y a eu cet été sur le territoire de la Communauté de Communes, plusieurs installations illicites, puisqu'ils ne vont pas sur l'Aire dédiée. Dans une Commune, l'installation perdure et il y a quelques difficultés. Des échanges sont intervenus. Il sera proposé aux Conseillers communautaires, lors de la prochaine assemblée communautaire, même si cela ne relève pas de la compétence communautaire, à ce que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise puisse intervenir par le biais du prestataire « HACIENDA », pour apporter un soutien aux élus et aux Maires lorsqu'ils reçoivent ces camps, afin de leur apporter un support un peu juridique pour appréhender ces situations qui ne sont jamais simples. Il s'agit de moyens humains.

## INFORMATIONS

### 25. Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, des revues énumérées ci-dessous :

| DÉNOMINATION                                            | LIEN                                                                                           |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Académie de DIJON                                       | <a href="http://www.unemission-unanimateur.fr">www.unemission-unanimateur.fr</a>               |
| ADcF intercommunalités de France                        | <a href="http://www.adcf.org">www.adcf.org</a>                                                 |
| ADEME Bourgogne-Franche-Comté                           | <a href="http://www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr">www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr</a> |
| ADEME Magazine                                          | <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a>                                                 |
| AER Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté | <a href="http://www.aer-bfc.com">www.aer-bfc.com</a>                                           |
| Agence Nationale De L'habitat                           | <a href="http://www.anah.fr">www.anah.fr</a>                                                   |
| ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté                         | <a href="http://www.alterrebourgognefranchecomte.org">www.alterrebourgognefranchecomte.org</a> |
| AMF 21                                                  | <a href="http://www.amf21.fr">www.amf21.fr</a>                                                 |
| Banque des Territoires                                  | <a href="http://www.banquedesterritoires.fr">www.banquedesterritoires.fr</a>                   |
| Best Practices / MECALUX                                | <a href="http://www.mecalux.fr">www.mecalux.fr</a>                                             |
| CESER                                                   | <a href="http://www.cesar.bourgognefranchecomte.fr">www.cesar.bourgognefranchecomte.fr</a>     |
| Communauté de Communes Rives de Saône                   | <a href="http://www.rivesdesaone.fr">www.rivesdesaone.fr</a>                                   |
| CSTB Éditions                                           | <a href="http://www.boutique.cstb.fr">www.boutique.cstb.fr</a>                                 |
| Culture Papier                                          | <a href="http://www.culturepapier.org">www.culturepapier.org</a>                               |
| DIJON Mag                                               | <a href="mailto:dijonmag@ville-dijon.fr">dijonmag@ville-dijon.fr</a>                           |
| DIJON Métropole                                         | <a href="http://www.metropole-dijon.fr">www.metropole-dijon.fr</a>                             |
| Eau & Connaissance                                      | <a href="http://www.eaurmc.fr">www.eaurmc.fr</a>                                               |
| Énergie des Territoires EDF                             | <a href="http://www.edf.fr">www.edf.fr</a>                                                     |
| France TIERS-LIEUX                                      | <a href="http://www.francetierslieux.fr">www.francetierslieux.fr</a>                           |
| FORUMS Transition énergétique                           | <a href="http://www.scania.fr/fte">www.scania.fr/fte</a>                                       |
| Gouvernement                                            | <a href="http://www.igas.gouv.fr">www.igas.gouv.fr</a>                                         |
| Journal des Communes                                    | <a href="http://www.journal-des-communes.fr">www.journal-des-communes.fr</a>                   |
| L'écho des Communes                                     | <a href="http://www.echodescommunes.com">www.echodescommunes.com</a>                           |
| L'Union Social pour l'Habitat                           | <a href="http://www.union-habitat.org">www.union-habitat.org</a>                               |
| La Gazette                                              | <a href="http://www.lagazette.fr">www.lagazette.fr</a>                                         |
| La lettre du cadre                                      | <a href="http://www.lettreducadre.fr">www.lettreducadre.fr</a>                                 |
| La Revue France Bois Forêt                              | <a href="http://www.franceboisforet.fr">www.franceboisforet.fr</a>                             |
| Le Journal du Palais                                    | <a href="http://www.forumeco.com">www.forumeco.com</a>                                         |
| Le Moniteur                                             | <a href="http://www.lemoniteur.fr">www.lemoniteur.fr</a>                                       |
| Maires de France la lettre                              | <a href="http://www.mairesdefrance.com">www.mairesdefrance.com</a>                             |
| Maires de France le magazine                            | <a href="http://www.mairesdefrance.com">www.mairesdefrance.com</a>                             |
| Métropoles développement                                | <a href="http://www.metropolesdeveloppement.com">www.metropolesdeveloppement.com</a>           |
| Milieux Humides Bourgogne-Franche-Comté                 | <a href="http://www.cen-bourgogne.fr">www.cen-bourgogne.fr</a>                                 |
| Office Français de la Biodiversité                      | <a href="http://www.ofb.gouv.fr">www.ofb.gouv.fr</a>                                           |
| Préfecture de la Côte-d'Or                              | <a href="http://www.gouvernement.fr">www.gouvernement.fr</a>                                   |
| Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté         | <a href="http://www.prefecture-regions.gouv.fr">www.prefecture-regions.gouv.fr</a>             |
| Région Bourgogne Franche Comté                          | <a href="http://www.bourgognefranchecomte.fr">www.bourgognefranchecomte.fr</a>                 |

### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

| DÉNOMINATION | LIEN                                                                                           |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Repères      | <a href="http://www.alterrebourgognefranchecomte.org">www.alterrebourgognefranchecomte.org</a> |
| SCoT         | <a href="http://www.metropole-dijon.fr">www.metropole-dijon.fr</a>                             |
| SMABTP       | <a href="http://www.groupe-sma.fr">www.groupe-sma.fr</a>                                       |
| TECHNI CITÉS | <a href="http://www.clubtechnicités.fr">www.clubtechnicités.fr</a>                             |
| VAÉVIENT     | <a href="http://www.vaevientmagazine.fr">www.vaevientmagazine.fr</a>                           |
| VDL Mag      | <a href="http://www.univdl.org">www.univdl.org</a>                                             |

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que Madame la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER a demandé à avoir un temps de parole devant l'Assemblée Communautaire. Elle sera donc présente lors du Conseil Communautaire du 16 décembre prochain. D'autres parlementaires ont souhaité s'adresser également à l'Assemblée Communautaire. Ils interviendront donc au fil des Conseils Communautaires car cela n'apparaît pas judicieux de les faire intervenir lors d'une même Assemblée.

Monsieur Paul MURANO souhaite poser une question, à la suite du dernier Conseil municipal de LONGECOURT-EN-PLAINE, concernant les groupements d'achats. Il voudrait savoir comment sortir du groupement d'achats pour les aires de jeux puisque cela n'est jamais intervenu et les jeux étaient pour septembre de l'année dernière. La Commune de LONGECOURT-EN-PLAINE a envoyé un mail afin de sortir de ce groupement qui finalement n'existe pas.

Monsieur le Président répond que la charge de travail importante du service Commande Publique fait que ce groupement de commandes a été mis en souffrance et n'a pas été activé.

Il semblerait que Madame la Cheffe de service ait fait une réponse pour indiquer qu'il était effectivement possible de sortir du groupement de commandes puisqu'il n'avait de toute façon pas été mis en œuvre. Cependant il réaffirme que les groupements de commandes ont une importance forte pour les Communes puisqu'ils permettent à tous de pouvoir faire des économies d'échelle dans les fonctionnements. Aujourd'hui, il n'est plus question d'engager un nouveau groupement de commandes sans avoir l'assurance que les groupements de commandes validés préalablement par un vote de l'Assemblée Communautaire soient déjà engagés. Ce n'est pas la peine de cumuler les groupements de commandes pour finalement se retrouver dans la situation qui vient d'être vécue, à savoir un groupement de commandes qui n'a pas été activé.

Monsieur Paul MURANO poursuit en indiquant que, par ailleurs, l'intérêt de s'inscrire dans un groupement d'achats est d'obtenir de meilleurs prix. Il s'avère qu'au niveau de la signalisation, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi la Commune de LONGECOURT-EN-PLAINE souhaiterait également sortir de ce groupement, bien que celui-ci soit déjà lancé. En effet, les prix sont loin d'être les meilleurs.

Monsieur le Président répond qu'il est nécessaire de tout analyser pour affirmer que les prix sont trop élevés. À savoir que sur ce groupement de commandes, très peu d'entreprises ont répondu, ce qui a vraiment limité les choix. Seules 2 ou 3 entreprises ont répondu, ce qui ne facilite pas la prise de décision.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration précise que lorsqu'un appel d'offres est effectué au niveau de la Communauté de Communes, il y a forcément plus de volume, par conséquent un artisan local ne répond pas. En l'espèce, il n'y a eu que 2 ou 3 réponses, car effectivement certaines entreprises ne répondent pas si l'appel d'offres est trop important pour eux.

Monsieur Jérôme THEVENEAU souhaite également revenir sur le groupement de commandes portant sur le contrôle de l'air qui a été validée lors d'une dernière MAPA. La problématique est que le délai de prévention pour la Mairie de GENLIS a été d'une semaine et cela a été très compliqué de tout organiser. Une réorganisation serait peut-être à envisager par rapport à ces groupements de commandes pour améliorer cela.

Monsieur le Président répond que toutes les Communes ont été « logées » à la même enseigne sur le délai de prévention. Mais comme il l'a signalé aux entreprises : si le donneur d'ordres dans les Communes n'est pas disponible, l'entreprise doit patienter.

Monsieur Jérôme THEVENEAU ajoute qu'il n'y a pas eu beaucoup d'information de la part de la Communauté de Communes par rapport à ce point, c'est-à-dire que lorsque l'entreprise vient rencontrer la Mairie, elle impose une date.

Monsieur le Président répond qu'une information ait été donnée ou non, si la date ne convient pas, il faut le dire à l'entreprise.

Monsieur Jérôme THEVENEAU indique que c'est justement sur ce point qu'il faut travailler concernant l'organisation des groupements de commandes.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme indique qu'il y aura toujours des cas particuliers et que tous les cas ne pourront pas être abordés. Il y aura toujours des temporalités. Il conseille aux élus de téléphoner au Vice-président concerné ou au Président en cas de difficultés ou s'ils ont une interrogation.

Monsieur le Président poursuit en indiquant que la Communauté de Communes met effectivement à disposition ses moyens de commandes publiques et aussi ses moyens juridiques pour porter le groupement de commandes. Une fois que l'entreprise est retenue, c'est à chaque donneur d'ordres, et donc à chaque Commune, de donner ses instructions en tenant compte de ses propres contraintes et non pas de laisser l'entreprise décider.

Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques et à la Modernisation de l'Administration ajoute que dans la réponse à l'appel d'offres, ce qui est indiqué, c'est la méthodologie. Les délais, par exemple, ne sont pas donnés.

Monsieur Olivier GAUTHRON souhaite évoquer le sujet des conventions de Service Commun d'Instruction des Droits des Sols. Une convention est caduque depuis neuf mois. Il souhaiterait que la Communauté de Communes soit bien avancée sur tout ce qui est dématérialisation. Il voudrait donc savoir ce qui va se passer.

Monsieur le Président répond qu'effectivement la convention du Service Commun des Droits des Sols est caduque. Aujourd'hui, il n'y a pas d'interruption de fonctionnement du service, la Communauté de Communes n'a pas été interpellée par la Trésorerie pour signaler la caducité de la convention. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise n'est pas seule ce Service Commun des Droits des Sols, il est donc nécessaire d'échanger avec la Communauté de Communes Norges-et-Tille, elle aussi adhérente à ce service.

Monsieur le Président indique avoir d'ores et déjà pris contact avec son Président. Un rendez-vous va être organisé pour échanger sur ce point puisque, aujourd'hui, cette convention ne prévoit que le fonctionnement, en l'état actuel des choses. Des investissements sont faits et d'autres sont en cours. Il faut adopter une solution commune avec la Communauté de Communes Norges-et-Tille pour savoir si l'investissement reste à la charge des deux Communautés de Communes ou, à défaut, comment il peut être répercuté aux Communes membres. Il y a donc un travail commun à réaliser pour trouver une position commune.

Monsieur le Président précise que depuis qu'il a découvert la caducité de la convention, il croise les doigts pour que le Trésor Public ne mette pas de pression. Quoi qu'il en soit, cela serait juste problématique sur l'obligation pour les Communes de reverser leurs participations et auquel cas, il y aurait une impossibilité temporaire d'avoir des recettes sur ce service-là.

Concernant l'obligation qui est faite au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de passer au numérique et à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, pour la ville de GENLIS uniquement, puisqu'elle est la seule Commune qui se trouve dans la strate d'urbanisation concernée, des échanges sont intervenus ce jour. Des formations doivent être mises en place. Monsieur le Président indique qu'il pensait que ces formations devaient être dispensées par les services de l'État mais tel n'est pas le cas. C'est le prestataire de la Communauté de Communes qui, pour l'instant, fait le mort. La facture vient d'être payée et il n'a toujours pas communiqué de planning de formation pour d'une part, le service instructeur, et d'autre part, la Commune de GENLIS qui doit être associée à cette formation. Un courrier va donc être fait au prestataire pour lui demander de mettre en place rapidement ces formations.

Monsieur Emmanuel PONTILLO souhaite revenir sur le groupement de commandes portant sur le contrôle de la qualité de l'air indiquant que la Communauté de Communes l'a appelé pour l'informer de l'intervention. Cette personne l'a contacté au préalable et s'est pliée aux impératifs de la Commune. Pour lui, cela s'est donc bien passé. Il souligne que lorsque les services de la Communauté de Communes téléphonent pour transmettre des

informations, cela facilite les choses, notamment pour des Communes qui n'ont pas forcément de secrétariat. Il tenait donc à féliciter les services de la Communauté de Communes sur ce point.

Monsieur Martial MATHIRON souhaite revenir sur la modification des règles de constitution des Commissions intervenues lors du précédent Conseil Communautaire. Il précise que son intention n'est pas de polémiquer mais simplement d'expliquer pourquoi, selon lui, cela ne peut pas fonctionner. Dans les faits, lors de la 1<sup>ère</sup> Commission, 3 personnes étaient présentes dont 2 élus de GENLIS et le Vice-président, c'est-à-dire que cela représente 66 % de la Commission. Voilà pourquoi il ne trouvait pas cela pertinent. Il y a lieu de se demander pourquoi il y a une limite.

Monsieur le Président indique que des échanges ont effectivement déjà eu lieu sur ce point, et notamment par écrit. Cependant, cela soulève et ce sur quoi il souhaite s'exprimer, le manque d'investissement des élus dans les Commissions. Lorsqu'un élu s'inscrit pour participer aux travaux d'une Commission, il faut qu'il essaye d'être assidu lors des réunions de la Commission. Or, force est de constater un manque d'investissement. Il s'agit-là d'une autre problématique.

Monsieur Martial MATHIRON précise qu'il ne jugeait pas de ça en l'espèce puisque par ailleurs la réunion s'est tenue fin août et il comprend très bien que les gens étaient en vacances.

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action Culturelle et au Tourisme rappelle l'inauguration le 25 septembre de 4 sites de la Communauté de Communes : la Ferme aux Escaliers à AISEREY, l'Accueil de loisirs Sans Hébergement à VARANGES, l'espace d'activités physiques adaptées aux Seniors au 12 rue de Franche-Comté et l'Hôtel Communautaire à GENLIS. Tous les Conseillers doivent potentiellement répondre sur leur présence ou non, afin que tout cela puisse être organisé sereinement. Bien sûr, tous sont conviés et leur présence est même souhaitée pour visiter ces infrastructures. Un car partira à 09h00 depuis l'Hôtel Communautaire pour ceux qui le souhaitent.

Monsieur le Président ajoute que si les Conseillers prennent le car, ils pourront se rendre compte de la difficulté rencontrée à la Ferme aux Escaliers à AISEREY : en effet, un bel espace a été créé et plusieurs Communes ont été groupées sur le temps de restauration, sauf l'arrêt du car a été complètement omis dans le projet. Il n'y a pas d'espace de retournement ni d'arrêt de stationnement pour ce véhicule. S'agissant d'un site classé aux Monuments Historiques, il y a aujourd'hui une vraie difficulté.

Monsieur le Président souhaite remercier Monsieur le Maire d'AISEREY qui est très actif sur ce dossier aux côtés de la Communauté de Communes, qui fait tout ce qui peut être fait pour que puisse au moins être créé un arrêt de car sécurisé, sans empiéter sur la route départementale fortement fréquentée, surtout aux moments des arrivées et des départs du car. L'arrêt va pouvoir se faire. Il restera à résoudre le problème du retournement.

### La séance est levée à 20h35.

Secrétariat de séance

Présidence de séance



**Guy MORELLE**

Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI  
Maire de BESSEY-LÈS-CITEAUX

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER